

RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT QUÉBÉCOISE: OPTIMISER LA PRODUCTION DE BOIS DES FORÊTS PRIVÉES

En vue du Rendez-vous de la forêt québécoise qui se tiendra les 21 et 22 novembre prochains, à Saint-Félicien, la Fédération des producteurs forestiers du Québec, le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec et l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec ont préparé un document conjoint décrivant les enjeux liés à la production de bois en forêt privée. Le ministère des Ressources naturelles a publié ce document sur le site du Rendez-vous de la forêt québécoise pour bonifier l'information disponible sur la forêt privée en préparation de l'événement.

La description des cinq enjeux suivants permet ainsi de mieux soutenir les revendications traditionnelles des producteurs forestiers:

1. Favoriser la culture forestière et les investissements sylvicoles chez les propriétaires;
2. Accroître la synergie entre les bois des forêts privées et publiques;
3. Accroître l'efficacité de l'ensemble de la chaîne logistique;
4. Maintenir et renouveler la main d'œuvre forestière;
5. Concilier la récolte de bois et la protection de l'environnement.

Deux documents peuvent être consultés sur notre site Internet: un [premier décrivant ces enjeux](#), un second présentant les [enjeux et les propositions](#) formulés par les organisations œuvrant auprès des propriétaires forestiers en vue du Rendez-vous de la forêt québécoise.

RENCONTRE AVEC FSC CANADA

Le 24 octobre dernier, la FPFQ a rencontré le président de FSC Canada, M. François Dufresne, et la directrice de l'est du Canada, Mme Élane Marchand. Cette rencontre a permis de faire le point sur :

- ✿ **Le processus de révision des principes et critères internationaux et de la norme canadienne de FSC.** Les nouveaux principes et critères internationaux, qui seront bientôt en consultation, influenceront ultimement la révision de la norme canadienne. Cette révision devrait se traduire par l'adoption d'une seule norme pour le Canada, au lieu des quatre appliquées actuellement. La mise en œuvre de la nouvelle norme canadienne est prévue pour décembre 2015. FSC International a l'intention de permettre l'adaptation de principes et critères pour la « Forêt de petite dimension ou à aménagement de faible intensité », ce qui pourrait avantager les producteurs de la forêt privée si ce travail tient compte des particularités de ce mode de tenure forestière.
- ✿ **Les difficultés liées à la certification des petites propriétés privées.** La quantité de ressources nécessaires pour instaurer une certification de groupe, les faibles revenus tirés de la vente de bois et le peu de demandes exercées par les scieurs québécois pour le bois certifié furent parmi les difficultés exposées aux représentants du FSC.

Au cours des prochains mois, il sera donc important pour les acteurs de la forêt privée de suivre l'évolution de la norme FSC.

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a récemment rendu publiques les orientations qui devront être suivies par les 10 MRC et 82 municipalités de ce territoire pour identifier et protéger les boisés.

Plusieurs éléments concernent l'identification des boisés à protéger et l'établissement des usages permis dans ces milieux.

Selon le document *Identification et protection des bois et des corridors forestiers métropolitains*, l'exploitation forestière serait possible dans la mesure où les interventions permettent de conserver la biodiversité, maintenir le drainage naturel, protéger le couvert forestier et assurer la conservation des fonctionnalités écologiques qui y sont associées. À titre d'exemple, l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles ou l'exécution de traitements sylvicoles, à l'exception des coupes totales, seraient permises. Pour régir ces activités, il pourrait être exigé de détenir un plan d'aménagement forestier (PAF) reconnu.

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTÉAL...(suite)

La diffusion de ces orientations s'inscrit dans le plan d'aménagement et de développement de la CMM qui fut adopté en 2012, et vise à maintenir le couvert forestier qui ne représente plus que 19 % du territoire métropolitain.

Lors des consultations devant mener à l'adoption de ce plan, la PPFQ, par le biais de l'Union des producteurs agricoles, est intervenue pour souligner l'importance de protéger les usages forestiers des lots boisés et de soutenir les propriétaires de boisés désirant les mettre en valeur. Cette proposition diffère de la vision de protection intégrale des forêts contre toutes formes d'activités sylvicoles qui était mise de l'avant par la proposition originale.

Pour plus d'informations, on peut consulter le document *Identification et protection des bois et des corridors forestiers métropolitains* publié par la CMM et disponible au www.pmad.ca.

RENOUVELLEMENT DE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

La Fédération des producteurs forestiers du Québec a collaboré avec l'Union des producteurs agricoles à l'élaboration d'un mémoire qui a été présenté en vue du renouvellement de la stratégie énergétique du Québec.

Le bois énergie peut représenter une filière importante pour le développement social, économique et environnemental du Québec. Reconnu par les comités d'experts internationaux comme une solution aux changements climatiques, le bois énergie présente aussi les avantages de favoriser l'économie locale et la création d'emplois par le réinvestissement direct des coûts de l'énergie au sein des régions.

Dans ce contexte, le mémoire a insisté sur l'importance de :

- Positionner le bois au sein de la stratégie de développement énergétique du Québec;
- Améliorer les programmes de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois par de nouveaux appareils plus performants plutôt qu'interdire ce type de chauffage dans les municipalités. Au Québec, le chauffage au bois traditionnel continue de représenter une forme d'énergie importante pour de nombreux ménages québécois. L'exemple de la tempête de verglas de 1998 confirme l'importance de préserver cette forme d'énergie. Par contre, il est reconnu que les vieux appareils de chauffage au bois sont peu efficaces et peuvent provoquer l'émission de particules fines, nocives pour la santé. Cette situation peut facilement être enrayée par l'utilisation d'appareils de chauffage performants qui réduisent jusqu'à 90 % des émissions. À cet égard, l'exemple du programme de remplacement des vieux réfrigérateurs, qui a permis de retirer plusieurs milliers d'unités polluantes, est à retenir;
- Développer, en partenariat avec les représentants des producteurs forestiers, des méthodes de production de biomasse forestière adaptées à la forêt privée. Le potentiel de la biomasse forestière reste très peu exploité en raison du travail nécessaire pour la récupérer, de la machinerie requise pour exécuter ce travail, de la faible valeur du produit pour les producteurs et du peu d'acheteurs présents sur ce marché en développement;
- Maintenir les programmes d'achat d'électricité provenant de la cogénération et développer le bioraffinage du bois avec l'industrie forestière afin d'améliorer la compétitivité de l'ensemble de la filière du secteur forestier.

Pour plus d'information, on peut consulter le [mémoire sur le site de la PPFQ](#).

Vision biomasse pour le Québec

La PPFQ appuie la Vision biomasse 2025 élaborée par la Fédération québécoise des coopératives forestières.

Plusieurs organismes provenant de différents secteurs d'activité ont appuyé la démarche pour le développement de la filière du chauffage à la biomasse forestière. La vision propose de remplacer la consommation de 400 M de litres de combustibles fossiles par 1 M de tonnes de biomasse forestière ce qui permettrait de créer 3 600 emplois récurrents, de diminuer les émissions de 1 M de tonnes de CO² par année et d'améliorer la balance commerciale du Québec de 225 M \$ par année.

Les politiques gouvernementales devront reconnaître cette source énergétique afin de parvenir à la concrétisation de cette vision. Plusieurs recommandations ont été formulées, dont la poursuite des programmes favorisant le remplacement des vieux appareils de chauffage au bois par de nouveaux plus performants. Pour de plus amples informations, veuillez [consulter le dépliant Vision biomasse 2025](#).

Agenda de la PPFQ

18 novembre	Table des directeurs généraux des groupes spécialisés (UPA) – Longueuil
19 novembre	Réunion conseil d'administration Fonds de défense professionnelle UPA – Longueuil
21 et 22 novembre	Rendez-vous de la forêt québécoise – Saint-Félicien
27 novembre	Réunion sur le transport forestier – Québec
2 décembre	Réunion du conseil d'administration de la PPFQ - Québec
3 décembre	Réunion du conseil d'administration de la SOPFIM - Québec
3, 4 et 5 décembre	Congrès général UPA - Québec